

Augustin est accueilli la journée à l'institut médico-éducatif Bousquairol, situé à Villeneuve Tolosane.

Il y part le matin à 8h15 et rentre vers 16h30, c'est son chauffeur Didier qui fait les trajets en minibus.

Tiphaine vient le préparer le matin et s'en occupe le soir en attendant le retour de ses parents.

Caroline, éducatrice spécialisée, continue de venir à la maison pour développer sa communication alternative et ses apprentissages.

Associations en lien avec Augustin :

AFSA, Association Française du Syndrome d'Angelman :
www.angelman-afsa.org

Syndrome Angelman France :
www.syndromeangelman-france.org

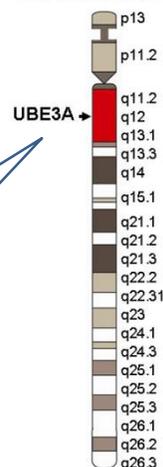
Caroline Alquier, éducatrice spécialisée :
<http://educatricehandicap.fr>

ComAutrement :
www.comautrement.com

Institut médico-éducatif André Bousquairol
www.parentsamisenfantsbousquairol.asso.fr

Ensemble, nous sommes plus forts !

Chromosome 15



L'absence de ce gène, sur le chromosome 15, est à l'origine du handicap d'Augustin



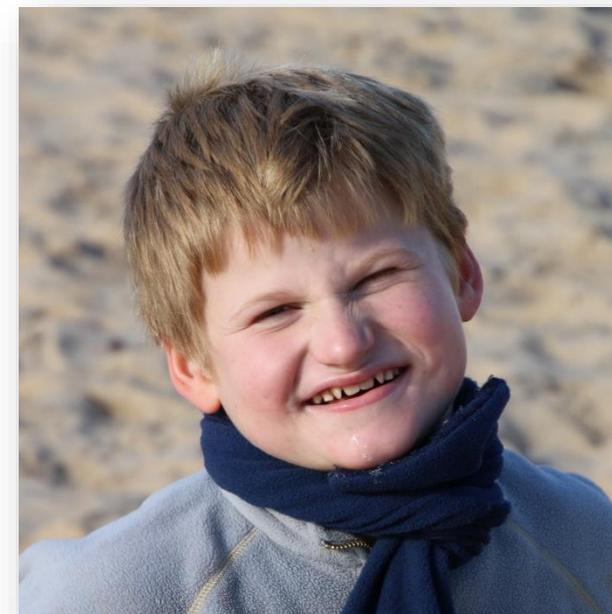
Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Toulouse sous le n° W313015287

Reconnue d'intérêt général, articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts



Association GRANDIR AVEC AUGUSTIN

Atteint d'une maladie génétique orpheline, le syndrome d'Angelman



Siège social :
Cécile et Guillaume Bidet
4 rue des Bouleaux
31830 Plaisance du Touch
06 66 93 51 23

Site internet : www.grandiravecaugustin.fr
Contact : contact@grandiravecaugustin.fr

Buts de l'association :

- Donner à Augustin une existence sociale à travers l'organisation de manifestations, faciliter ainsi son intégration dans la société ;
- *Faire connaître le handicap mental ;*
- Accompagner Augustin au quotidien dans l'évolution de son handicap afin de lui offrir espace et qualité de vie, et préparer son avenir ;
- *Acquérir du matériel pour adapter et aménager son environnement ;*
- Aider des familles ou associations en lien avec ce syndrome ;
- *Participer au financement de la recherche sur le syndrome d'Angelman ;*

Augustin est né le 16 mars 2007, il est atteint d'une maladie génétique orpheline, **le syndrome d'Angelman.**

Ce syndrome neurogénétique entraîne :

- des troubles importants du développement psycho-moteur
- une déficience mentale sévère
- une absence de langage oral
- Des crises d'épilepsie



Ses besoins:

- Un tricycle spécialisé
- Financer ses activités extra-centre (âne, communication, etc...)
- L'achat de jeux et matériels spécifiques ainsi que de nombreuses formations pour ses parents



Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Adresse email :

.....

Adhésion : 15 €

Adhésion et/ou don :€

Reçu fiscal : oui non

Chèque libellé à l'ordre de
« Grandir avec Augustin »

**Possibilité de faire un don directement
sur le site internet via Paypal**

Si vous faites un don, vous pouvez déduire de vos impôts 66% du montant dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Par exemple, après déduction, un don de 50 euros revient à ne payer que 17 euros, un don de 100 euros revient à ne payer que 34 euros.